

Exercice Budgétaire : 2020

Fonction : 222 LYCEES PUBLICS

Imputation	Autorisation d'engagement	Autorisation de programme	Phasage prévisionnel des paiements
932/222/65735/22200009	200 000,00 €		2020 € 2021 200 000,00 €

Thème : C05.01 lycées

Délibération Complémentaire

Objet : Dispositif "je mange local au lycée" 2019/2020 : augmentation des plafonds de subvention en soutien aux filières agricoles en difficulté du fait du Covid19

La commission permanente du conseil régional Hauts-de-France dûment convoquée par son Président et réunie le 1 juillet 2020, à 14:00, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'éducation,

Vu l'article L1 du code rural et de la pêche maritime,

Vu la loi n°2020.290 du 23 mars 2020,

Vu l'ordonnance n°2020.306 du 25 mars 2020,

Vu le Programme National pour l'Alimentation décidé le 13 octobre 2014 par le gouvernement,

Vu la délibération n°20160004 du Conseil régional du 4 janvier 2016 relative à la « délégation d'attributions du Conseil régional à sa Commission Permanente »,

Vu la délibération n°20181966 du Conseil Régional des 13 et 14 décembre 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2020, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération n°20160010 du 28 janvier 2016 relative à l'adoption du Plan de soutien à l'élevage,

Vu la délibération n°20161327 du 13 octobre 2016 relative à l'adoption de la Politique régionale «Stratégie de développement de l'approvisionnement local dans les restaurants des lycées publics et dans la restauration collective des Hauts-de-France»,

Vu la délibération n°20170051 du 17 janvier 2017 relative à l'adoption de la Politique régionale «Je mange local»,

Vu la délibération n°2019.00834 du 21 mai 2019 relative au lancement d'un nouvel appel à candidatures pour la poursuite du dispositif « Je mange local au lycée » en 2019/2020,

Vu la délibération n°2019.02014 du 15 octobre 2019 relative au versement de subventions aux lycées retenus à l'appel à candidatures 2019/2020,

Vu la délibération n°2020.00445 du 28 mai 2020 relative au solde des subventions aux lycées retenus à l'appel à candidatures 2018/2019

Vu l'avis émis par la commission Enseignement, recherche(lycée, éducation, université, enseignement supérieur, recherche)

Vu l'information faite en commission Agriculture et agroalimentaire

CONSIDERANT / PREAMBULE :

Initié lors de la séance plénière du 13 octobre 2016, le dispositif « je mange local au lycée » a pour objectif d'amener les restaurants scolaires des lycées à développer leurs approvisionnements en circuits courts et de proximité avec une cible de 70% de produits locaux, dont 20% de produits bio à l'horizon 2021.

Dans le cadre de ce dispositif, 126 établissements ont été retenus à l'appel à candidature au titre de l'année scolaire 2019/2020 (délibération n°2019.02014), et bénéficient, à ce titre, d'une contribution financière.

Compte tenu de la période actuelle de fermeture des établissements liée au Covid19, il n'a pas été possible de relancer un appel à candidatures pour l'année scolaire 2020/2021.

Pourtant le besoin de soutenir les filières agricoles régionales est encore plus criant aujourd'hui, du fait de la crise économique liée au Covid 19. Beaucoup d'entre elles font face à des surproductions dues à des problèmes d'écoulement (Maroilles, produits laitiers, agneaux, bons morceaux de bovins, porcs bio, pommes de terre, etc.).

Des objectifs régionaux, communs aux délégations Agriculture et Lycées, vont être communiqués en direction des lycées, pour orienter leurs achats alimentaires vers les produits des filières actuellement en difficulté.

Dans ce cadre, il est proposé de poursuivre et renforcer le dispositif délibéré initialement pour l'année scolaire 2019/2020. La période d'éligibilité des dépenses pour l'octroi de la subvention aux 126 bénéficiaires a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2020 par vote de la Commission Permanente du 28 mai 2020 (délibération n°2020.00445). La présente délibération acte l'augmentation des plafonds des subventions attribuées aux 126 lycées lors de la Séance Plénière du 15 octobre 2019. Cette augmentation varie entre 1000 et 4000 euros selon le nombre de repas servis et les dépenses relatives au projet de développement de l'approvisionnement local. Par conséquent, ne pouvant anticiper par avance les dépenses éligibles qui seront réellement effectuées par chaque établissement, la subvention sera gérée dans Astre au regard des dossiers retournés par les bénéficiaires.

DECIDE

Par 49 « Pour », 0 « Contre », 0 « Abstention »

1. D'augmenter les plafonds des subventions attribuées aux 126 lycées dans le cadre du dispositif « je mange local au lycée » lors de la Séance Plénière du 15 octobre 2019. Les nouveaux plafonds de subvention sont indiqués dans les dispositions administratives jointes en annexe. Ces compléments de subvention seront répartis ultérieurement au vu des dossiers retournés par les établissements.
2. D'affecter cette autorisation d'engagement de 200 000 € sur le programme 2020 DFE 22200009 – Participation au service de restauration et d'hébergement ce qui portera le coût de l'opération à un montant de 986 000 €.

Les dépenses prises en compte seront celles effectuées pour les actions menées entre le 16 août 2019 et le 31 décembre 2020 selon les dispositions administratives jointes en annexe.

AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Présents (38) : Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Xavier BERTRAND, Madame Natacha BOUCHART, Madame Elizabeth BOULET, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Madame Karine CHARBONNIER, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Olivier DELBE, Monsieur Franck DHERSIN, Madame Marie-Christine DURIEZ, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Sabine FINEZ, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Madame Françoise HENNERON, Monsieur Sébastien HUYGHE, Madame Béatrice LACROIX-DESESSART, Monsieur Nicolas LEBAS, Monsieur Daniel LECA, Madame Chantal LEMAIRE, Madame Faustine MALIAR, Madame Manoëlle MARTIN, Monsieur André MURAWSKI, Monsieur Frédéric NIHOUS, Madame Isabelle PIERARD, Madame Patricia POUPART, Monsieur Jean-François RAPIN, Monsieur Eric RICHERMOZ, Madame Julie RIQUIER, Madame Monique RYO, Madame Sylvie SAILLARD, Monsieur Serge SIMEON, Monsieur Jean-Richard SULZER, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Edith VARET

Pouvoirs donnés (11) : Monsieur Gérald DARMANIN donne pouvoir à Monsieur Christophe COULON, Monsieur Guillaume DELBAR donne pouvoir à Monsieur Frédéric NIHOUS, Madame Marie-Sophie LESNE donne pouvoir à Madame Manoëlle MARTIN.

Monsieur Jean-Yves BOURGOIS donne pouvoir à Madame Edith VARET, Madame Brigitte FOURÉ donne pouvoir à Madame Monique RYO

Madame Agnès CAUDRON donne pouvoir à Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Madame Patricia CHAGNON donne pouvoir à Monsieur Jean-Richard SULZER, Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Madame Christine ENGRAND, Madame Mélanie DISDIER donne pouvoir à Monsieur Philippe EYMERY, Monsieur Adrien NAVE donne pouvoir à Monsieur Michel GUINIOT.

Madame Véronique DESCAMPS donne pouvoir à Monsieur André MURAWSKI

N'ont pas participé au vote (0) :

Absents (5) :

Monsieur Jean CAUWEL, Monsieur François DECOSTER, Monsieur Martin DOMISE, Monsieur Sébastien LEPRÊTRE, Monsieur Frédéric LETURQUE

Xavier BERTRAND
Président du Conseil régional

DECISION DE LA CP :

ADOpte A L'UNANIMITE